

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 05/05/2016

OBJET :
Prescriptions
Aménageurs

Date de convocation :
29/04/2016

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 6
PROCURATION : 1
VOTANTS : 7

L'an deux mil seize
Le 09 mai à 20 heures 45,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Jean-Louis DELANNOY.

ETAIENT PRESENTS : MM. Florent Beaulieu, Jean-Louis Delannoy, Mme Annie Julitte, MM. Patrice Renard, Bernard Tailly, délégués titulaires, M. Sébastien Huart, délégué suppléant, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

A titre consultatif : M. Gilbert Polard

Absents excusés : M. Dominique Bernard, Mme Josiane Dutech, M. Pierre-Edouard Eon, Mme Corinne Guerlain donne pouvoir à Mr Florent Beaulieu, M. Bruno Mace.

Secrétaire de séance : M. Florent Beaulieu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1321-1

Vu le code de la Santé Publique, et notamment l'article L 1331-4

Vu le règlement du Service Assainissement approuvé par la délibération 01/02/2014 du SIAVOS.

Considérant qu'avant toute rétrocession de réseaux d'eaux usées ou pluviales dans le domaine public il convient qu'un certain nombre de prescriptions techniques soient respectées,

Le **SIAVOS** établit un cahier de prescriptions.

Le Comité syndical à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** le cahier de prescriptions.
- ✓ **Dit** que le respect des prescriptions qui y sont listées est un préalable à tout acte de réception et de rétrocession de réseaux.
- ✓ **Dit** que ce document s'inscrit dans un processus général de coopération entre le Syndicat et les collectivités (communes et EPCI)
- ✓ **Dit** que les versions modificatives du document seront soumises à la validation du Président.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Copie conforme au registre.

Certifié exécutoire

Compte tenu de sa réception

En sous-préfecture le :

De sa publication, le :

A Auvers-sur-Oise.

Le Président,
Jean-Louis DELANNOY

Accusé de réception en préfecture
095-259504312-20160509-05-05-2016-DE
Date de télétransmission : 13/05/2016
Date de réception préfecture : 13/05/2016